



La Cause libanaise

**Défis actuels et
perspectives de la transition vers la citoyenneté**

Table des matières

I- Introduction : la situation actuelle	3
II- Les causes profondes de la crise au Liban	4
II-1 La Constitution Libanaise	4
II-2 Le vivre-ensemble	4
III- Sortir de la Crise : Propositions.....	5
III-1 Compléter sans délai la restauration de la souveraineté de l'Etat.....	5
III-2 Mettre en œuvre un Etat citoyen	6
III-3 Mettre en œuvre la Neutralité positive.....	6
III-4 Réformer la justice et assurer sa parfaite indépendance	7
III-5 Mettre en œuvre la décentralisation administrative poussée	8
III-6 Renforcer l'Autorité Étatique.....	8
IV- Conclusion	8

I- Introduction : la situation actuelle

Le Liban passe aujourd'hui par une phase charnière de son histoire. Après un demi-siècle chargé de conflits armés et d'occupations diverses, l'élection d'un Président de la République et la formation d'un gouvernement, véritablement engagés à restaurer la souveraineté du pays et à mener les réformes structurelles indispensables au Liban, représentent une chance inespérée pour le peuple libanais, après une guerre meurtrière entre le Hezbollah et Israël, une guerre désapprouvée par une écrasante majorité de la population libanaise.

Le discours d'investiture du Président élu exprime tout à la fois les espoirs du peuple libanais pour un redressement durable du Liban, et les éléments essentiels d'une feuille de route pour y parvenir.

Cependant, les souffrances de la population sont toujours vives, les pertes humaines sont considérables avec près d'un million et demi de déplacés, l'émigration des jeunes continue, les dégâts matériels se chiffrent en dizaines de milliards, et touchent même des sites du patrimoine historique multi millénaire du Liban. Les dernières structures démocratiques de l'Etat de droit et de l'administration centrale restent extrêmement affaiblies.

L'espoir de sauvegarder l'identité libanaise - que le pape Saint Jean Paul II qualifie de pays-messager de liberté et de fraternité -, du rôle clé du Liban pour l'équilibre de la région, du rétablissement des valeurs éthiques, déontologiques et morales au sein des dirigeants du pays, et de la fin du règne des mafias financières communautaires, est permis.

Par la présente initiative, nous sommes déterminés à unir les forces de tous les Libanais volontaires en France et partout au monde, pour sortir le Liban et le peuple libanais de l'abîme dans lequel il se trouve. L'ingérence insupportable de puissances régionales, telle que l'Iran au profit du Hezbollah, doit être définitivement éradiquée. L'autorité légitime de l'Etat doit s'affirmer sur tout le territoire libanais. La justice et la diplomatie, autres prérogatives régaliennes de l'Etat, doivent être restaurées.

Le temps où le Liban a été engagé contre son gré, dans un positionnement géopolitique et idéologique l'isolant de ses voisins arabes, bien qu'il soit membre fondateur de la Ligue Arabe et des Nations Unies, et membre actif de la communauté internationale au sein de laquelle sa diaspora est largement représentée, est terminé.

Les assassinats ciblés et les intimidations contre les opposants à l'axe iranien et à sa milice Hezbollah doivent cesser et les coupables identifiés et jugés.

Néanmoins, et malgré cette relative amélioration de la situation, le contexte sécuritaire reste instable, l'armée israélienne occupe encore plusieurs points stratégiques au Sud du pays, les bombardements israéliens n'ont pas cessé, les armes illégales n'ont toujours pas été toutes déposées et ne sont pas sous le contrôle de l'Etat.

II- Les causes profondes de la crise au Liban

Les causes profondes de la crise libanaise ont fait l'objet d'un débat depuis plusieurs années déjà. Il est en cours à l'intérieur du pays et auprès de certaines instances internationales et régionales pour déterminer si ces raisons émanent de la Constitution libanaise, ou du comportement politique des dirigeants, et/ou du transnationalisme de certaines communautés, ou de l'ingérence des parrains régionaux auto-proclamés propres à certaines communautés, qui est un mal équivalent, sinon plus important, que celui causé par le confessionnalisme politique.

Ce débat confronte deux positions différentes quant à l'avenir du Liban. La première position considère que le concept du vivre-ensemble, dans le cadre du système politique actuel de coexistence libanaise, a échoué et qu'il faudrait désormais une structure très décentralisée voire fédérale ou confédérale, sur base confessionnelle.

L'autre position prône l'application intégrale de la Constitution libanaise après que l'Etat eût recouvré sa souveraineté sur tout le territoire national.

II-1 La Constitution Libanaise

Nous estimons qu'incriminer uniquement la Constitution libanaise n'aurait de sens que dans la mesure où cette dernière aurait été entièrement appliquée, ce qui n'a pas été le cas depuis son entrée en vigueur après l'Accord de Taëf de 1990.

Si nous estimons qu'il faut compléter certains articles de l'Accord de Taëf ou clarifier quelques imperfections ou encore corriger certaines failles, il n'en demeure pas moins que des articles centraux n'ont encore jamais été mis en œuvre, tels que l'Article 95 concernant la réflexion nationale pour une transition hors du système confessionnel.

Toutefois, dans le contexte actuel, discuter d'un nouveau pacte social et modifier l'équilibre communautaire, et avant l'application pleine et entière des articles de la Constitution, mènerait à l'explosion.

II-2 Le vivre-ensemble

Nous ne faisons pas face à une crise de la "Formule Libanaise" puisque le vivre-ensemble et la gouvernance participative font la spécificité du Liban, et l'Accord de Taëf a introduit les réformes attendues, citées plus haut, qui ont été éludées, alors qu'elles sont une réponse adaptée au sentiment de frustration légitime qui poussent certains au séparatisme ou à d'autres formules.

III- Sortir de la Crise : Propositions

Au vu de tout ce qui précède, il nous semble qu'une initiative mobilisant la diplomatie des pays amis du Liban s'impose afin d'aider les forces sociétales vives, et les partis politiques réformistes et souverainistes, à :

III-1 Compléter sans délai la restauration de la souveraineté de l'Etat

La première priorité est d'assurer le désarmement complet des milices libanaises, palestiniennes, et autres, partout au Liban. Il est donc indispensable de continuer à appuyer l'armée libanaise à tous les niveaux : équipements, formations, logistique, etc., et *a contrario* œuvrer à couper toutes les sources possibles d'équipements et toutes les voies logistiques desservant les milices illégales situées au Liban. L'urgence est d'autant plus importante que les échéances électorales, notamment législatives, approchent. Pour le Gouvernement en place, les initiatives suivantes sont la priorité à suivre aujourd'hui :

- 1- Encourager et soutenir toutes les personnalités politiques qui œuvrent à l'application pleine et entière de la Constitution libanaise et de l'Accord de Taëf, notamment au sein du Gouvernement libanais.
 - Œuvrer à restaurer sa pleine souveraineté sur l'ensemble du territoire national sans délai ni compromission, et implémenter les réformes. La loi de restructuration financière (Gap Law), votée par le Gouvernement dernièrement démontre de bonnes intentions, mais doit s'appuyer sur un audit transparent et d'une reddition des comptes, pour être crédible et rétablir la confiance dans le pays.
- 2- Refuser et combattre tous les compromis qui se font aux dépens de la Constitution, comme cela a été le cas avec les Gouvernements précédents, et traiter les problèmes de fond.
- 3- Amender les articles 112 et 122 de la loi électorale 44/2017, qui contredisent l'article 24 de la Constitution libanaise, pour permettre aux membres de la diaspora de voter à l'étranger, dans leurs circonscriptions d'origine respectives et de contribuer au redressement du pays.
- 4- Assurer le retrait immédiat et inconditionnel des troupes israéliennes de toutes les positions qu'elles occupent au Liban.

En effet, la présence d'armes illégales risque de dénaturer complètement et d'influer négativement sur la composition du futur Parlement ou bien des Conseils municipaux, rendant impossible ou contre-productive toute réforme des institutions.

Le Liban, soutenu par les Nations Unies, la Ligue Arabe, et les puissances régionales et internationales s'est engagé à mettre en application les trois résolutions des Nations Unies



relatives au Liban : 1559, 1701 et 1680, qui rétabliront le Liban dans le concert des nations, mettant fin aux armes hors des structures légales et officielles et redonnant aux seules autorités légales le contrôle total des frontières terrestres, maritimes et aériennes.

Ceci permettrait de désengager le Liban des conflits régionaux, de réaffirmer la démocratie et l'Etat de Droit sans lesquels il est impossible de restaurer la confiance, élément « sine qua non » du rétablissement économique du pays. Sans un retour de la confiance, il ne peut y avoir de vraie reprise économique ni une véritable justice sociale.

III-2 Mettre en œuvre un Etat citoyen

Une mission première du pouvoir libanais est la mise en application conjointe de l'article le plus essentiel de la Constitution et qui a été sciemment éludé par les gouvernements successifs depuis le vote de cette Constitution à ce jour, à savoir : l'Article 95, l'Article 22 concernant la création d'un Sénat afin d'assurer la représentativité de toutes les « familles spirituelles » pour discuter des « questions nationales d'intérêt majeur », l'établissement d'un Code Civil unifié, et le vote des lois et règlements correspondants.

Ces omissions voulues ont transformé le Liban en une « vetocratie » diluant l'autorité étatique et la responsabilité politique. Depuis son vote, l'application de la Constitution a été empêchée par les autorités politiques libanaises, tantôt sous influence syrienne, tantôt sous l'emprise illégitime du Hezbollah, dans le but d'altérer l'identité du Liban. Il faut impérativement remédier à cette situation inacceptable.

Le respect de la Constitution rassurerait toutes les composantes du peuple libanais, rationaliserait la gestion de l'espace public et des nouvelles structures de l'Etat, et nous conduirait au développement de la citoyenneté en application de l'article 95 de la Constitution relatif à l'abolition graduelle du confessionnalisme politique.

III-3 Mettre en œuvre la Neutralité positive

La Déclaration de Baabda (2012), qui a été approuvée par le gouvernement libanais ainsi que l'ensemble des partis politiques, prône de « *tenir le Liban à l'écart de la politique des axes et des conflits régionaux et internationaux, et lui éviter les répercussions des crises et des tensions régionales (...) sauf pour ce qui est du devoir au retour des réfugiés palestiniens et le rejet de leur implantation au Liban.* » Il s'agit d'un premier pas décisif vers une certaine forme de neutralité de la politique étrangère du Liban, ou Neutralité positive.

Les puissances régionales et internationales conviennent qu'un Liban souverain, pluraliste, bénéficiant d'un statut de Neutralité positive, structuré comme un Etat de droit préservant la dignité humaine et le bien commun, et doté d'un système de bonne gouvernance, avec un système judiciaire efficace et indépendant du pouvoir politique, est seul capable de restaurer leur confiance et sert le développement pacifique et harmonieux des pays de la région.



La Neutralité positive et la distanciation du Liban des axes régionaux s'articulent autour de trois points :

- Elle signifie que le Liban ne devrait jamais entrer dans des alliances, des axes, des conflits et des guerres au niveau régional et international. Et en parallèle, l'interdiction pour tout Etat régional ou international de s'ingérer dans ses affaires, de l'envahir ou d'utiliser ses terres à des fins militaires. Le document fondateur de la ligue arabe, nommé protocole d'Alexandrie (1944), reconnaît « l'Indépendance complète et véritable du Liban, l'indépendance de sa politique étrangère, sa souveraineté nationale exclusive et l'intégrité de ses frontières internationalement reconnues ».
- Elle conduirait à trancher tous les tentacules qui enserrant le Liban et l'attirent vers l'abîme. Elle ravive le partenariat national, l'allégeance sera nationale et créerait un sentiment d'appartenance, les différentes composantes du Liban se feront confiance pour rebâtir ensemble un pays qui fut jadis appelé « phare de l'Orient ».
- Grâce à sa pratique du « vivre-ensemble » et sa culture du dialogue et d'ouverture, le Liban peut se donner de grandes ambitions diplomatiques pour agir en médiateur dans d'éventuels conflits régionaux.

C'est dans ce cadre aussi que devra s'organiser le retour inéluctable et irréversible des déplacés syriens, à travers la mise en œuvre d'un plan de retour, en coordination avec l'Union Européenne et en particulier de la France, ainsi qu'avec le nouveau pouvoir syrien, en utilisant comme levier les aides européennes, entre autres.

Il conviendra aussi de trouver, à terme, une solution juste, basée sur le droit de retour, pour les réfugiés palestiniens en exécution de la résolution 194 des Nations Unies, respectant leur dignité et leur identité nationale, en collaboration avec les Nations Unies.

Cela assurera une stabilité durable permettant aux Libanais de faire vivre leur nouveau système de gouvernance, qui servirait de modèle pour toutes les sociétés plurielles du Proche et du Moyen-Orient - du Yémen, à la Syrie en passant par l'Irak.

III-4 Réformer la justice et assurer sa parfaite indépendance

L'indépendance de la Justice libanaise est un impératif à la fois constitutionnel et de paix sociale.

De par l'ampleur de leurs conséquences, que nous pouvons qualifier de nationale et même internationale, les enquêtes sur l'explosion du port et la spoliation des dépôts bancaires sont emblématiques de cette réforme. En effet, elles mettent en lumière la responsabilité du pouvoir politique libanais dans son ensemble, et plus particulièrement certaines personnalités de haut rang qui doivent être jugées.



Les investigations profondes qui sont nécessaires pour mener à bien ces enquêtes mettront à jour les nombreux circuits de corruption qui rongent la classe politique libanaise, aideront à son renouvellement, et restaureront la confiance dans les institutions de l'Etat ainsi que dans son système bancaire. En outre les conditions économiques du pays aux niveaux collectif et individuel seront rétablies et la confiance dans le système bancaire, indispensable pour sortir le pays de la « cash economy » et de la misère, sera rétablie.

III-5 Mettre en œuvre la décentralisation administrative poussée

La décentralisation administrative poussée des institutions de l'Etat libanais a été prévue dans l'Accord de Taëf, et a fait l'objet d'un projet d'études initié et approuvé par le gouvernement libanais en avril 2014. Le bénéfice de ce projet est de rapprocher la structure institutionnelle du Liban de son « pays réel ».

Toute décentralisation ne se fait que par rapport à un centre, et renforcerait en retour le pouvoir central, lui laissant toute latitude à assurer les fonctions régaliennes qui lui sont propres.

Il serait éventuellement bénéfique d'adapter ce projet aux évolutions administratives et démographiques survenues depuis son adoption.

III-6 Renforcer l'Autorité Étatique

Les omissions citées plus haut, la « vétocratie », la perte de la souveraineté, la paralysie de nombreuses enquêtes judiciaires, dont l'explosion du port, l'impunité liée à la spoliation des biens financiers des citoyens, ainsi que les crimes politiques, démontrent la dilution importante de l'autorité et de la responsabilité étatiques. Il est nécessaire de trouver un mécanisme efficace pour renforcer l'autorité étatique permettant de trancher rapidement en vue de prendre les décisions stratégiques dans l'intérêt supérieur du Liban. Ces décisions doivent être assorties d'une responsabilité et d'une redevabilité envers les citoyens libanais.

IV- Conclusion

Une fois lancée l'application intégrale de la Constitution, la souveraineté à nouveau restaurée, il deviendra possible de mettre en œuvre sereinement les réformes économiques et financières, structurelles et sectorielles, avec l'aide des partenaires arabes et internationaux, afin de résoudre les problèmes économiques et lutter contre la misère sociale qui en a découlée.

Ce diagnostic et la vision qui en découle se traduisent par un effort commun pour reconstruire le pays. Le chemin du Liban pour retrouver sa place comme « phare de l'Orient » deviendra une évidence.